

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE

INTERVENTION DANS UN MILIEU SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DES FIBRES D'AMIANTE

Sous-section 4 – Opérateur

Activité relevant de l'Article R 4412-144 du Code du Travail, programme conforme à l'arrêté du 23 février 2012

 **DURÉE : 2 jours (14 heures)**



PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français, avoir 18 ans minimum

Avoir satisfait à la visite médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

MÉTHODES ET MOYENS

PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, diaporamas

Études de cas pratiques

Mise en situation sur plateforme pédagogique

Formateur titulaire d'une attestation de compétences « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS.

MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION

Signature des feuilles d'émargements

VALIDATION

Évaluation théorique : 20 mn

Évaluation pratique : 60 mn

Délivrance d'une attestation en fin de formation + d'une attestation de compétences délivrée en fonction des résultats, conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :

- Permettre à tout travailleur d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, dans le respect des modes opératoires écrits par l'entreprise
- Connaître le risque amiante et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant
- Appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

PUBLIC

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

L'opérateur de chantier est amené à mettre en œuvre l'organisation et réaliser les travaux, conformément aux instructions reçues, de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées, tout en protégeant l'environnement, d'alerter sa hiérarchie en cas de situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Recyclage dans un délai de 3 ans maximum

OBJECTIFS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES DES FORMATIONS EN SOUS-SECTION 4

Opérateur de chantier

Partie théorique

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les effets synergiques du tabagisme
- Connaître la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux

ANTENNE DE L'EURE

67 rue Pierre Tal-Coat
27000 Evreux
Tél. : 02.32.28.37.45

ANTENNE DE LA SEINE-MARITIME

7 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02.35.69.94.65

ANTENNE DE L'OISE

1 rue Léonard de Vinci
60000 Beauvais
Tél. : 03.44.45.89.57

amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) notamment la protection des travailleurs, les dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise

- Connaître leurs droits individuels et collectifs, notamment le droit de retrait en cas de danger grave et imminent, le rôle des représentants du personnel et les prérogatives de l'inspection du travail
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée entraînant la libération de fibres d'amiante
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires (entrée et sortie de zone, réduction d'émission de poussières, ventilation et captation des poussières à la source, décontamination du personnel et des équipements et contrôle)
- Connaître le rôle des équipements de protection collective et individuelle
- Connaître les limites d'efficacité des EPI et les durées de port en continu
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

Mise en situation sur plateforme pédagogique

- Etre capable d'utiliser les MPC et EPI selon les consignes établies
- Etre capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Etre capable d'appliquer la conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales

PROGRAMME

Accueil et introduction

- Définition des objectifs de la formation
- Qui doit posséder la compétence d'opérateur de chantier

1/ Amiante, origine, utilisation et risques

- Les origines de l'amiante
- Les propriétés de l'amiante
- Les Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante – MCA ou MPCA
- La prévention du risque amiante
- Les maladies liées à l'amiante
- Les acteurs de la prévention
- Le droit de retrait

2/ Les équipements de protection individuelle - EPI

- Les objectifs pédagogiques
- Les principes fondamentaux de la prévention
- Les obligations des employeurs
- Les obligations des utilisateurs
- Les objectifs des EPI
- La protection des voies respiratoires
- L'organisation du travail comprenant l'organisation des vacations

- La protection du corps

3/ Les moyens de protection collective - MPC

- La protection des surfaces et les confinements statique et dynamique
- Les sas de décontamination
- L'humidification
- La pulvérisation
- La brumisation
- La captation à la source
- Les implantations du chantier
- La signalétique
- Les procédures de décontamination pour des interventions de courte durée en niveau 1
- Les procédures de décontamination pour les interventions de longue durée en niveaux 2 et 3

4/ Traitement des déchets

- L'élimination des déchets : les différents modes de traitement
- Les déchets d'amiante libre
- Les déchets d'amiante liée à des matériaux inertes
- Les emballages et conditionnements
- Le stockage sur chantier
- Le transport des déchets